

006457

N° /MINF/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

08 OCT 2023

## COMPTE RENDU

DES QUARANTE-CINQUIEME ET QUARANTE-SIXIEME SESSIONS DU COMITE ITIE  
Les 04 et 05 avril 2023

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Vice-président du Comité ITIE, Monsieur FUH Calistus GENTRY, a présidé les 04 et 05 avril 2023 à l'Hôtel Mont-FEBE de Yaoundé, deux sessions du Comité ITIE, en présence des membres statutaires du Comité, des invités, des points focaux, des personnels du Secrétariat Permanent et du Secrétaire Permanent qui rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour. Les feuilles de présence de ces journées sont jointes en annexe.

### JOURNEE DU 04 AVRIL 2023

Au cours de la première journée du 04 avril qui a débuté à 12h30min, le MINMIDT a prononcé une courte allocution dans laquelle il invite l'assistance à observer une minute de silence en hommage à M. Dodo Ndoke Gabriel, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), et Vice-président du Comité ITIE, décédé le 21 janvier 2023. Il a exhorté les uns et les autres à redoubler d'efforts pour que notre pays réussisse la nouvelle validation qui débutera en octobre prochain. A sa suite, le **Secrétaire Permanent** a constaté le quorum atteint et suggéré un tour de table pour les présentations. Enfin, elle a procédé à la lecture du projet d'ordre du jour qui a été adopté sans amendements et décliné de la manière suivante :

1. Examen en vue adoption des termes de référence de la conciliation ITIE des exercices 2020 et 2021, à titre de régularisation ;
2. Examen en vue adoption du projet de plan de travail triennal 2023-2025 ;
3. Divers.

#### 1. EXAMEN EN VUE ADOPTION DES TERMES DE REFERENCE DE LA CONCILIATION ITIE DES EXERCICES 2020 ET 2021

A l'entame de ce point, le **Secrétaire Permanent** a rappelé que la 1<sup>ère</sup> phase de la mission de conciliation s'était déroulée, avec l'entière satisfaction du Comité, par l'adoption et la présentation au public du Rapport ITIE 2020 sous un format assoupli.

Dans le souci d'enclencher la 2<sup>e</sup> phase qui va permettre la contractualisation du Consultant, il faut ajuster au préalable les termes de référence. Il s'agit de faire une régularisation des modèles-types les termes de référence du rapportage assoupli et du rapportage traditionnel formulés par le SI-ITIE. En conséquence, elle a demandé au Comité de lui donner mandat pour opérer l'ajustement des termes de référence des conciliations.

A ce stade, les principales préoccupations des membres ont porté sur le contenu ainsi que le coût dudit ajustement. Toutes ces questions ont reçu les réponses du **Secrétaire Permanent**. Au terme de ces échanges, le Comité a donné mandat au Secrétariat Permanent pour :

- la mise en forme des termes de référence de la conciliation des exercices 2020 et 2021, en fonction :
- des orientations définies par le Comité en prélude au démarrage de ladite mission;
- des dispositions du cadrage de la conciliation de l'exercice 2020 telles qu'arrêtées par le Comité ;
- des modèles de termes de référence du Secrétariat International de l'ITIE pour le rapportage assoupli relatif à l'exercice 2020 et pour le rapportage standard relatif à l'exercice 2021.

## **II. EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL 2023-2025**

Le **Secrétaire Permanent** a précisé que ce Plan de Travail Triennal est en cours d'élaboration depuis un an. Elle a rappelé que tout avait commencé avec la présentation d'un projet de Plan de travail qui avait reçu les enrichissements du SI-ITIE. Le 07 juin 2022, le Secrétariat International a organisé une visio-conférence de renforcement des capacités sur la méthodologie d'élaboration d'un Plan de travail ITIE. Par la suite, les avis des différents collèges ont été collectés et intégrés, les thématiques nouvelles (bénéficiaires effectifs, intégration) et émergentes (transition énergétique, commerce des matières stratégiques) ont également été prises en compte.

Le PPT est bâti autour des trois (03) axes correspondant aux formulaires de la validation, à savoir : engagement des parties prenantes, transparence, résultats & l'impact de la mise en œuvre. Le PTT vise à permettre au Cameroun de mettre en œuvre la Norme ITIE à brève échéance. Il nécessitera pour sa mise en œuvre, un ajustement en termes de ressources humaines et financières. Ce document va permettre au pays de répondre à l'exigence 1.5 de la Norme ITIE. Cette session double a été conçue sous forme d'un atelier.

Dans les échanges, le représentant de Gaz du Cameroun a félicité le Secrétariat Permanent pour le travail abattu et émis une réserve sur la densité des activités, son caractère réaliste et réalisable. Il a noté qu'en l'état actuel pour la seule année 2023, 83 activités sont programmées et que le Comité se trouve déjà au mois d'avril.

Le représentant de la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Industrie et de l'Artisanat ainsi que le Représentant de la CONAC ont sollicité qu'au PTT soient annexés d'une part, un chronogramme annuel de mise en œuvre et d'autre part, un Plan de travail annuel 2023 qui tienne compte des impératifs de la nouvelle validation.

Le représentant d'AGRN est revenu sur la recherche des financements supplémentaires pour mener à bien les activités inscrites au PTT.

Le représentant de l'UJC, quant à lui, a observé que sur 141 sous-activités, 69 ne sont pas budgétisées et s'est interrogé sur la démarche qu'entreprendra le Secrétariat Permanent pour les réaliser. Il s'est attardé sur l'axe « Communication du PTT ». Il note que les budgets alloués sont insuffisants et que s'ils n'étaient pas revus à la hausse, cela pourrait être interprété par les instances faitières comme une absence de volonté de communiquer. Il a relevé un petit défaut de pagination sur le document.

Le représentant de la CONAC a indiqué qu'au vu de l'inscription dans le PTT d'une activité en rapport avec sa structure, une action de capacitation de l'ITIE pourrait être menée et les services compétents de l'ITIE en seront saisis en temps opportun.



Le **Secrétaire Permanent** a apporté des clarifications autour de ces préoccupations et pris acte des contributions formulées pour enrichir le PTT 2023-2025. Sur la gouvernance du Secrétariat Permanent, elle a indiqué que c'est après avoir lancé la conciliation 2021 qu'elle entend se pencher sur le dossier de contractualisation des personnels.

Le **Représentant de la CONAC** a précisé que l'un des engagements du MINFI auprès des instances faitières portait sur la révision du décret ITIE de 2018 pour, notamment, combler les vides liés à la gestion de l'intérim à la tête du Secrétariat Permanent. S'agissant de la gouvernance du Secrétariat Permanent, notamment de la contractualisation des personnels en service, le **Représentant de la CONAC** a rappelé qu'il s'agissait également de l'un des engagements du Ministre des Finances auprès des instances internationales de l'ITIE. Il a ajouté qu'après le travail amorcé par l'UGAP en cette matière, le Ministre des Finances a mis en place en 2022 une Commission chapeauté par la Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux/MINFI. Ladite Commission comprenait en son sein l'Inspection Générale des Services du Ministère des Finances, le représentant du Ministère en charge du travail, l'ex-Coordonnateur de l'UGAP. Le MINFI avait instruit que Madame le Secrétaire Permanent soit intégrée à ladite Commission. Elle a effectivement pris part aux travaux et promis de transmettre ses avis à la Commission. Depuis lors, ces avis restent attendus depuis mai 2022. Il a exprimé le vœu que ces avis soient produits afin de permettre à cette Commission de boucler son rapport. Ce qui lui permettrait à lui aussi, en sa qualité de Coordonnateur de l'UGAP et conformément à la résolution du Comité, de novembre 2021 lui prescrivant de vider les instances résiduelles de l'Unité de Gestion des Actions Prioritaires.

Dans les échanges qui suivent, le **représentant du MINFI** a souhaité connaître les partenaires ayant été approchés pour le financement des activités du PTT.

Le **représentant de la CONAC** a souhaité que le Réseau des Parlementaires préposé aux questions minières, puisse porter le plaidoyer pour l'ouverture d'une ligne ITIE dédiée dans le budget du MINFI au lieu de continuer à recourir à la dotation ou aux mémoires de dépenses.

Le **représentant de Gaz du Cameroun** a indiqué que la dernière validation avait clarifié les attentes sur la gouvernance du GMP et souhaité un point sur les mesures correctives y relatives.

Le **représentant de la SNH** a souhaité que chaque partie responsable de la mise en œuvre d'une activité soit précisée afin que chacune sache ce qui est attendu d'elle dans le cadre de la validation.

*Au terme de ces échanges, le Comité a décidé d'ajourner l'adoption du Plan de travail triennal afin de permettre au Secrétariat Permanent d'intégrer les observations formulées séance tenante par les membres.*

### **III. DIVERS**

Ils ont porté sur :

- **l'arrivée du SI-ITIE dans le cadre d'une mission de pré-validation au Cameroun** ; le Secrétaire Permanent a annoncé qu'elle fera tenir aux membres au 05 avril 2023, la note conceptuelle de la mission de pré-validation qui séjournera au Cameroun du 17 au 19 avril 2023 ; plusieurs rencontres étant au programme de la mission ;
- **le déroulement de 02 missions de contrôle et d'audit des comptes du Comité ITIE** ; le 1<sup>er</sup> contrôle est celui du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE) commandé par la Très Haute Hiérarchie de la République ; en l'absence de ligne budgétaire ITIE dans les lignes du Ministère des Finances, la dotation du Comité est prélevée dans la rubrique des dépenses communes dudit Ministère ; par ailleurs pour ce qui du Conciliateur, celui-ci est payé par un

autre mécanisme ; au sujet des dépenses communes, notamment la ligne 65, depuis janvier 2023, la Présidence a lancé un audit ; il s'agit pour le Secrétariat Permanent d'apporter les preuves des comptes d'emploi sur chacun des exercices couverts par le contrôle ; le 2<sup>e</sup> contrôle est régulier, il est celui de la Direction du Budget qui se déroule dans le respect des dispositions du décret ITIE ;

- **l'effectivité des transferts infranationaux au Cameroun ; le représentant d'AGRN** a indiqué que PCQVP a mené une étude et découvert que les transferts infranationaux sont une réalité au Cameroun ; il a produit une lettre de remerciements du Maire de NGOURA adressée au MINFI, Président du Comité, pour la réalisation des transferts aux communes riveraines. Le Maire de Bétaré –Oya, qui siège au Comité ITIE, a attesté de cette effectivité.
- **la variation des chiffres de l'or dans les Rapports ITIE et d'autres sources accessibles au public ;** le Président de séance est revenu sur les chiffres de l'or publiés dans les Rapports ITIE qui seraient différents de la réalité. **Le Président de séance** s'est exprimé sur le sujet en indiquant que le secteur de l'or reste dans l'informel au Cameroun et a rappelé la typologie des permis qu'octroie le Cameroun en la matière (artisans, semi-mécanisés, petite mine solide et enfin les permis miniers). Il a ajouté que lorsque le Cameroun va davantage formaliser le secteur aurifère, il y aura moins de contrebande et les recettes minières seront positivement impactées.

**Le MINMIDT, Vice-président du Comité ITIE** a clôturé la journée du 04 avril à 14h25min en exhortant les parties prenantes à se retrouver le lendemain aux mêmes lieux et heures indiqués sur les convocations.

### JOURNEE DU 05 AVRIL 2023

Au cours de la journée du 05 avril 2023, la réunion présidée par le **Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Vice-Président du Comité ITIE, M.FUH Calistus GENTRY** a débuté à 12h42mn. En ouvrant les travaux, il a rappelé qu'un seul point figurait à l'ordre du jour, à savoir, l'examen et l'adoption du projet de Plan de travail triennal 2023-2025 amendé la veille. Il a passé la parole au **Secrétaire Permanent** qui a procédé aux formalités de vérification du quorum.

#### 1. EXAMEN EN VUE ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL TRIENNAL 2023-2025 BUDGETISE

**Le Secrétaire Permanent** a fait le point sur les enrichissements, reformulations et corrections apportées au document à partir des recommandations formulées la veille par les membres du Comité.

Dans les échanges, le **représentant de la CONAC** a relevé les doublons contenus dans le Plan de Travail Triennal et proposé d'effectuer des ajustements dans le calcul des chiffres.

**Le représentant du MINDEVEL** a souhaité que soit inséré dans le Plan de travail un module de renforcement des capacités du Comité ITIE et son Secrétariat Permanent en matière de préparation et d'élaboration du budget, selon l'approche programme prévue par la législation en vigueur.

**Le représentant du CRADEC** a proposé de prévoir une activité de vulgarisation du Plan de travail adopté.

**Le Président de séance** est revenu sur l'activité relative à la divulgation des contrats extractifs et a indiqué que, si la Banque Mondiale fait la recherche minière au Cameroun, ce bailleur de fonds peut exiger que l'information soit mise à la disposition du public. Mais il a réitéré l'existence des clauses de confidentialité signées avec les sociétés minières. De ce fait, certains éléments du contrat peuvent être divulgués et d'autres éléments ne sauraient l'être. Il a suggéré de faire un distinguo à ce sujet. Il y



a au sein des Ministères, des Directions des Affaires Juridiques qui ont compétence pour savoir ce que prévoit le contrat. Une société peut exiger que, pour lever ses financements en bourse, il ne faille pas divulguer certains éléments.

Il a ajouté qu'il peut y avoir dans les contrats, des clauses de confidentialité sur un ou trois ans. A l'expiration de ces délais, ces informations sont à déclassifier et rendre accessibles. Il a ajouté qu'il faut faire confiance à l'Etat qui négocie le meilleur pour le pays. Par ailleurs, il a ajouté en guise de conclusion, de se référer au Code minier.

**Le Directeur des Mines** a observé que l'atelier sur la divulgation des contrats extractifs programmé, du 17 au 19 avril 2023 avec le SI-ITIE, est tout à fait opportun au regard de l'enjeu qu'il y a pour notre pays de prendre une position claire sur cette question au regard de l'évolution des textes. Ledit atelier pourrait permettre aux parties prenantes d'échanger sur cette thématique et d'adopter une position claire sur ce qui doit être publié et ce qui ne doit pas l'être dans les contrats extractifs. A titre d'expérience comparative, il a cité le Ghana, la Côte-d'Ivoire et la Tanzanie.

**Le représentant de Transparency International** a précisé que la Norme exige la divulgation des contrats signés depuis 2021. L'engagement du Cameroun à l'ITIE étant volontaire, il a suggéré qu'une session spéciale soit organisée pour que le Cameroun précise clairement sa position.

**Le représentant de PCQVP** a fait remarquer que le Code minier rend contraignants aux sociétés minières, les engagements internationaux de l'Etat du Cameroun.

**Le représentant de Gaz du Cameroun** a rappelé que la mission du Comité, telle que définie dans le décret ITIE, est d'approuver un budget et non de le préparer. Il a souhaité que dans le cadre des recrutements des personnels, l'accent soit mis sur le recrutement d'un RAF ou à défaut la mise à disposition d'un responsable de la DGB/MINFI pour appuyer le Secrétariat Permanent dans la préparation du Budget selon l'approche programme prévue par la réglementation en vigueur. Pour ce faire, un atelier de renforcement des capacités en matière d'élaboration du budget est opportun pour le Comité.

*Au terme de ces échanges, le Comité a décidé d'adopter le Plan de travail triennal 2023-2025 budgétisé sous réserve d'intégrer les observations formulées séance tenante par les membres.*

## 2. DIVERS

**Le Secrétaire Permanent de l'ITIE** a rappelé que :

- la prochaine mission du SI-ITIE au Cameroun dans le cadre des pré-validations se déroulerait du 17 au 19 avril 2023;
- la prochaine Conférence mondiale de l'ITIE se tiendrait à Dakar au Sénégal du 14 au 15 juin 2023.

La session du 05 avril 2023 s'est achevée à 17h25min par un mot du Président de séance qui a remercié les uns et les autres pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions. /-

**Le Secrétaire Permanent**



*Sopha Solange Ondigui Ouona*

**Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique,  
Vice-Président du Comité ITIE**



*Pr. FUH CALISTUS GENTIN*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent  
B. P : 11063 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N° 006456 /MINF/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le 08 Juin 2023

## RELEVÉ DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DES QUARANTE-CINQUIÈME ET QUARANTE SIXIÈME SESSIONS DU COMITE ITIE 04 et 05 avril 2023

Le Comité ITIE Cameroun réuni en ses sessions des 04 et 05 avril 2023, après avoir délibéré,

### Décide:

1. de donner mandat au Secrétariat Permanent pour la mise en forme des termes de référence de la conciliation des exercices 2020 et 2021, en fonction :
  - des orientations définies par le Comité en prélude au démarrage de ladite mission;
  - des dispositions du cadrage de la conciliation de l'exercice 2020 telles qu'arrêtées par le Comité ;
  - des modèles de termes de référence du Secrétariat International de l'ITIE pour le rapportage assoupli relatif à l'exercice 2020 et pour le rapportage standard relatif à l'exercice 2021.
2. Après prise en compte des observations formulées par les membres du Comité, adopte le Plan de travail triennal (PTT) 2023-2025 constitué de trente-cinq (35) activités et cent quarante-deux (142) sous activités. Il est par ailleurs assorti d'un budget estimé à un milliard huit cent soixante-seize millions six cent mille (1. 876 600 000) FCFA et repartit comme suit:
  - Année 2023 : 588 200 000 FCFA
  - Année 2024 : 834 700 000 CFA
  - Année 2025 : 453 700 000 FCFA

### Recommande

au Secrétariat Permanent d'élaborer un plan de travail annuel 2023 en tenant compte des impératifs de la prochaine validation du pays.

Le Secrétaire Permanent

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du  
Développement Technologique,  
Vice-Président du Comité ITIE

  
Agnes Solange Ondigui Owona

  
Pr. FUH CALISTUS Gentry